



28 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Société du Canal Seine-Nord Europe, les Départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et du Val d'Oise, partenaires de la démarche Grand chantier du projet de Canal Seine-Nord Europe*, s'engagent en faveur de l'insertion des personnes par l'activité économique.

Xavier Bertrand, Président du Conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), Jean-Claude Leroy, Président du Département du Pas-de-Calais, Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Département du Val d'Oise, Jean-René Lecerf, Président du Département du Nord, Nadège Lefèbvre, Présidente du Département de l'Oise, Laurent Somon, Président du Département de la Somme, Nicolas Fricoteaux, Président du Département de l'Aisne.

ont signé le 28 février 2019, dans le cadre de la démarche Grand chantier, la convention « Canal solidaire » pour concrétiser leur engagement à faire du projet de Canal Seine-Nord Europe une grande opportunité pour l'insertion des personnes par l'activité économique.

La convention « Canal solidaire » s'inscrit dans le cadre du dispositif « Canal solidaire ». Ce dispositif innovant favorise la mise en œuvre d'une **clause d'insertion par l'activité économique (CIAE)** au sein d'un maximum de marchés publics destinés à la réalisation du futur Canal Seine-Nord Europe.

La CIAE offre ainsi la possibilité aux personnes engagées dans un **parcours d'insertion vers l'emploi durable** de consolider et de finaliser leur projet professionnel, en collaboration avec les entreprises attributaires de marchés.

Le dispositif « Canal Solidaire » est le fruit d'une réflexion partenariale entre la SCSNE et les 6 départements cosignataires. Dès 2017, ces derniers ont établi un document cadre, intitulé « **Les cahiers du Canal solidaire** » délibéré par leurs assemblées respectives. Ce document détaille la procédure de mise en œuvre juridique de la clause d'insertion. Tout au long du projet, « Canal solidaire » sera mis en œuvre localement en partenariat avec les acteurs de l'emploi et de la formation.

La démarche est opérationnelle dès les premiers marchés de prestations intellectuelles ou de services : **9 marchés déjà attribués par la Société du Canal Seine-Nord Europe ont fait l'objet de clauses d'insertion.** Ce sont actuellement **13 bénéficiaires travaillant dans 9 entreprises**. Parmi eux : des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires des minimas sociaux, des jeunes sans expérience ou sans qualification, etc.

Au total, **13 343 heures** ont été réalisées, soit un volume 5 fois supérieur aux objectifs initialement fixés par la société pour ce stade d'avancement du projet.

Le dispositif se déploiera à **une plus grande échelle** dans le cadre des marchés de travaux pour la construction du canal dont les premiers seront attribués en 2020. L'engagement de la SCSNE à travers le dispositif Canal Solidaire tend à fédérer, autour du projet CSNE les politiques locales de retour à l'emploi et de professionnalisation des publics.

Un projet cofinancé par :

(*) A propos du projet de Canal Seine-Nord Europe et de la SCSNE

Long de 107 km entre Compiègne (Oise) et Aubencheul-au-Bac (Nord), le canal Seine-Nord Europe est un canal au gabarit européen Vb, permettra d'accueillir des convois-poussés de 185 m x 11,40 m, pouvant contenir jusqu'à 4 400 tonnes de marchandises, soit l'équivalent de 200 camions.

Les travaux comprendront la réalisation du canal et des infrastructures connexes : 7 écluses (dont 1 permettant la jonction avec le Canal du Nord), 61 rétablissements routiers ou ferroviaires, des quais au droit des plates-formes multimodales portées par les collectivités territoriales et pour la desserte de silos céréaliers ou d'activités industrielles, des équipements de plaisance.

Maillon central du 1^{er} réseau de transport fluvial européen, le canal Seine-Nord Europe :

- renforcera le développement économique et l'attractivité des territoires de la Seine à l'Escaut,
- améliorera la compétitivité des ports maritimes de l'axe Seine et du Nord de la France en accroissant leur hinterland,
- favorisera la transition énergétique grâce au report vers le mode fluvial, sûr et sobre en énergie.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par la Société du Canal Seine-Nord Europe créée par l'ordonnance du 21 avril 2016 et mise en place opérationnellement en mai 2017. Etablissement public industriel et commercial de l'Etat, la SCSNE associe au sein de son conseil de surveillance, présidé par M. Xavier Bertrand, l'Etat et les collectivités territoriales qui financent le projet. Sa gouvernance évoluera dans les prochains mois afin de devenir un établissement public local. La SCSNE vise à faire de ce projet un projet socialement responsable, respectueux du développement durable, porteur d'emplois, de développement et d'innovation.

A propos de la démarche Grand Chantier :

La signature de la convention « Canal Solidaire » s'est déroulée à l'issue d'une journée de séminaire qui réunissait les chefs de file de la démarche Grand chantier du projet du Canal Seine-Nord Europe à l'hôtel du Département du Pas-de-Calais à Arras. Cette démarche, lancée en 2015 par l'Etat, a pour objectif de préparer les territoires à l'arrivée du chantier.

Les actions de la démarche « Grand chantier » sont mises en œuvre à travers plusieurs dispositifs spécialisés par thématique. Chacun des dispositifs est piloté par un chef de file en étroite partenariat avec le maître d'ouvrage.

Les différents dispositifs sont :

- « Canal Solidaire » sur la thématique de l'insertion professionnelle des publics en parcours vers l'emploi. Les chefs de file de ce dispositif sont les Conseils départementaux, avec une coordination interdépartementale assurée par le Département du Pas-de-Calais.
- « Canal Emploi » afin de préparer et accompagner les demandeurs d'emploi pour leur permettre d'accéder aux emplois du CSNE, et accompagner les entreprises dans leurs recrutements. Le chef de file de ce dispositif est le Pôle Emploi. La DIRECCTE est également associée à ce dispositif.
- « Canal Formation » pour mettre en adéquation l'offre de formation régionale avec les besoins du chantier et veiller à en favoriser l'accès à tous les publics (jeunes, demandeurs d'emplois, public en insertion). Le chef de file de ce dispositif est la Région Hauts-de-France.
- « Canal Entreprises » pour informer et accompagner les entreprises intéressées par le chantier. Les chefs de file de ce dispositif sont la Région Hauts-de-France et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Hauts-de-France.
- « Canal Accueil » pour assurer l'accueil du chantier (hébergement, restauration, transports des salariés) dans les territoires. Le chef de file de ce dispositif est la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France.

Information et contact :

Cécile LAMBERT, Chargée de communication : cecile.lambert@scsne.fr

Un projet cofinancé par :

